Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260219-DE_2026_6-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de **FORGES LA FORET** – 35640 Séance du **19/02/2026**
Nombre de membres *Afférents au Conseil Municipal : 11* *En exercice : 10* *Absents : 02* *Pouvoirs de vote : 00* *Votants : 08* *Pour : 08* *Contre : 00* *Abstentions : 00*	L'an 2026, le 19 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 13/02/2026. Présents : M. BOULET Yves, Maire, Mme GIBOIRE Edith, MM. ROUSSEAU Pierrick, SIAUDEAU Philippe, PAILLARD David, MONNERIE Jean-Pierre, MAZURAIS Adrien, M. OAKLEY Luke Excusé(es) :, Mme PELÉ Christelle et Mme ROSSO Sylvie Pouvoirs de vote : 00 Secrétaire de la séance : M. MONNERIE Jean-Pierre

Délibération 2026-06 OBJET : Attribution des subventions annuelles

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention pour l'année 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Attribue les subventions annuelles suivantes pour 2026 pour un montant global de 5200,00 € :

Associations hors commune	**montant subvention**	**Associations communales**	**montant subvention**
Restaurant du cœur	50,00 €	ACCA	250,00 €
Musiciens du Semnon	50,00 €	Comité des Fêtes de Forges	200,00 €
ADOT - Don du sang	40,00 €	Forges l'aviron	100,00 €
Outil en main Guerchais	60,00 €	AFN	120,00 €
Courir pour la Vie	60,00 €	Club de la bonne rencontre	450,00 €
ADMR Martigné Ferchaud	60,00 €	RPI des 3 clochers	
CLIC	75,00 €	Fournitures	150,00 €
Secours Catholique	50,00 €	Halte-garderie	485,63 €
Centre Eugène Marquis	40,00 €	Cantine	2 044,64 €
Collège la Roche aux Fées Retiers	50,00 €	Piscine	124,20 €

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260219-DE_2026_6-DE

Notre épicerie (convention)	108,00 €		
Divers	632,53 €		
TOTAL	**1 275,53 €**	**TOTAL**	**3 924,47 €**
TOTAL GLOBAL	**5 200,00 €**		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yves BOULET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr